25me Année N° 6022 — BUREAUX: RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE 17 — Mercredi 22 Décembre 1880

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing: Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces: la ligne. . . 20 c
Réclames : » . . . 30 c
Faits divers : » . . . 50 c
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal; à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 21 DÉCEMBRE 1880

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental)	21 déc.	20 déc.
3 0/0.	84 60 ./.	84 65 ./.
3 0/0 amortissable . .	87 30 ./.	87 25 ./.
4 1/2 0/0.	113 00 ./.	114 90
Emprunts 5 0/0. . .	119 15 ./.	119 15 ./.

Service particulier	21 déc	20 déc.
Act. Banque de France.	3800 00	3800 00
» Société générale. .	607 00	611 00
» Crédit f. de France.	1427 00	1425 00
» Chemin autrichien.	603 00	605 00
» Lyon	1475 00	1467 00
» Est	752 00	752 00
» Ouest	835 00	835 00
» Nord	1720 00	1712 00
» Midi.	1122 00	1117 00
» Suez	1242 00	1237 00
5 % Péruvien . . .	20 3/8	00 0/0
Act. Banq. ottom. (anc.)	000 00	000 00
» Banq. ottom. (nouv.)	546 00	543 00
Londres court. . . .	25 31 50	25 32 50
Créd. Mob. (act. nouv.)	665 00	667 00
Turc	12 25	12 25

BULLETIN DU JOUR

Est-ce que décidément la question grecque nous réserverait pour nos étrennes quelque surprise ? On pourrait le craindre, s'il fallait s'en rapporter au langage de certaines feuilles étrangères. Ainsi, le *Daily-News*, de Londres, prétend savoir de bonne source que le gouvernement français est absolument décidé à soutenir, d'accord avec l'Angleterre, les réclamations de la Grèce.

D'autre part, la *Gazette Nationale* de Berlin se fait l'écho du même bruit en annonçant que la France désire précipiter les évènements en prévision de la chute du cabinet Gladstone qui paraît prochaine.

Voici comment la feuille prussienne s'exprime à cet égard :

« En ce moment, le gouvernement français semble redouter de voir le cabinet » Gladstone culbuté ou au moins considérablement modifié. Jusqu'ici, la France » pouvait se confiner dans l'inaction et » abandonner à l'Angleterre l'initiative » dans l'arrangement de la question » grecque. Mais aujourd'hui elle a le plus » grand intérêt à intervenir activement, » parce qu'elle sait que toutes les chances » pour un règlement selon ses vues seront » perdues dès qu'un changement ministériel aura lieu en Angleterre. Le gouvernement français agit donc actuellement pour qu'une décision soit prise afin » de n'être pas forcé de négocier à nouveau » avec un autre cabinet anglais qui serait » moins favorable aux Grecs. »

Nous ne savons ce que ces rumeurs peuvent avoir de fondé ; dans tous les cas, elles ont trop de gravité pour ne pas provoquer dans notre Parlement une interpellation avant sa séparation.

On n'a pas oublié que c'est en l'absence des Chambres que le ministère s'est lancé, il y a quelques mois, dans la malencontreuse démonstration navale, sans avoir obtenu préalablement l'assentiment de la représentation nationale et en dépit des énergiques et unanimes protestations de la presse de toutes les nuances. Il ne faudrait pas qu'un fait analogue et plus grave encore pût se produire de nouveau pendant les vacances parlementaires.

Le gouvernement serait, cette fois, impardonnable d'engager de propos délibéré et sans le consentement du Parlement la fortune et l'honneur de la France dans une aventure où nous serions sûrs d'avoir contre nous non-seulement la Turquie, mais encore l'Allemagne et l'Autriche, pour le seul plaisir de complaire au philhellenisme de M. Gambetta.

Nous avons autre chose à faire que d'aller guerroyer en Orient pour les beaux yeux de la Grèce. Nous ne sommes plus au temps où l'on trouvait bon que la France fît la guerre pour une idée, celle des nationalités. On sait ce que ce Don Quichottisme nous a valu. Nous avons fait l'unité italienne qui a engendré l'unité allemande, laquelle nous a coûté la perte de deux provinces et une rançon de cinq milliards sans compter cinq autres milliards qui ont été la carte à payer de nos innombrables désastres.

La France ne veut pas recommencer ce jeu là qui nous jetterait dans une redoutable conflagration et pourrait finalement aboutir à déchaîner sur notre pays le fléau d'une nouvelle invasion étrangère !

Si les Grecs tiennent absolument à en découdre avec les Turcs qu'ils s'en donnent à leur aise ; quant à nous, nous devons, une bonne fois pour toutes, les prévenir qu'ils auraient grandement tort de compter sur nous : nous n'avons à leur fournir ni un homme, ni un écu.

LA DISCUSSION QUI SE POURSUIT

La persistance avec laquelle la Chambre des députés s'attache aux questions d'enseignement public et la façon dont elle les traite dénotent surtout l'intensité des préoccupations électorales. La majorité formée par les 363 députés qui, au mois de Mai 1877, se sont prononcés contre la politique de M. le maréchal de Mac-Mahon, excite les passions anti-religieuses parce qu'elle suppose que l'émotion qu'elle provoquera dans le pays en agissant de la sorte suffira pour occuper les esprits et pour détourner l'attention publique de ses fautes et de ses crimes.

Elle a commis des fautes. Qui oserait le nier après les spectacles véritablement dégradants qu'elle a donnés non-seulement à l'époque où elle invalidait systématiquement les élections des députés conservateurs mais encore au temps des crises ministérielles ? La pire faute que puisse commettre une assemblée politique est de laisser voir qu'elle veut supprimer les sentiments et la conscience de ses adversaires; c'est de se montrer intolérante et impuissante en même temps. Or, cette faute, la Chambre actuelle des députés l'a commise et bien pis, y a persévéré. Toutes les fois que les actes de ses ministres la mettaient en demeure de modifier le personnel du Gouvernement, elle a laissé voir des terreurs qui permettaient de douter de la vitalité du régime qu'elle incarne.

Quant aux crimes, ils sont flagrants. La Chambre des députés qui est issue des élections d'octobre 1877 a tout sacrifié à l'ardeur de son servilisme, les lois, la liberté publique, les principes essentiels sur lesquels dépose une société. Les lois ont été violées par les décrets du 29 mars que la Chambre a non-seulement approuvés, mais provoqués et applaudis. La liberté publique a été sacrifiée aux exigences de M. Gambetta par le vote des lois qui ont aggravé la tyrannie administrative et universitaire exercée au nom de l'Etat par les régimes antérieurs.

Les principes sociaux de la liberté individuelle de l'inviolabilité du domicile, du respect de la magistrature, de la force inviolable que l'on attribue à la chose jugée ont été, non-seulement méconnus d'une manière odieuse, mais attaqués ouvertement et, nous pouvons le dire, audacieusement détruits.

Après cette législature de quatre ans que la Chambre issue des élections d'octobre 1877 a conduite à sa fin, que restera-t-il debout, des principes de la liberté publique et privée, des conditions indispensables de tout ordre social, des fondements mêmes de la justice civile? Rien, ou presque rien. Le terrain où s'accomplira la Révolution prochaine est déblayé; c'est une table rase; les démolisseurs n'auront pas même à se préoccuper de renverser les monuments de l'équité et l'édifice des lois; ils n'auront qu'à déblayer et qu'à reconstruire la tour de Babel des futures confusions.

Si l'accomplissement d'une telle œuvre ne constitue pas une arme, nous ne savons plus ce que les mots signifient.

La majorité de la Chambre actuelle veut donc créer une diversion. Elle comprend que si le pays la jugeait en se mettant résolument en face de la réalité de ses œuvres, ce jugement serait le prélude d'un désastre. Elle s'adresse donc aux passions; elle secoue le vieux sac à malices de l'incrédulité voltairienne et du philosophisme poussif; elle nie que des progrès et des prodiges aient été accomplis avant et depuis que Jean-Jacques Rousseau écrivit l'*Emile*, par la charité et la science chrétiennes, dans l'éducation des enfants.

Elle veut ameuter les haines ignorantes contre l'Eglise et c'est pourquoi elle se préoccupe de créer un corps d'enseignement civil qui puisse, par son organisation et par le luxe extérieur dont il sera revêtu, tromper les simples et faire illusion sur la qualité de ses doctrines.

C'est là le but de toutes les déclamations rationnalistes, athées et révolutionnaires dont la tribune a retenti pendant ces derniers jours. C'est un but purement électoral, personne, en France, ne s'y trompera.

Les hommes mêmes qui, comme M. Lockroy se sont attachés à nier la supériorité et la moralité de l'enseignement catholique comparé à l'enseignement civil, ne se font certainement aucune illusion sur la portée de leurs attaques. Ils savent bien qu'on ne détruit pas par des moyens législatifs, les habitudes religieuses, les mœurs et les traditions d'une nation. Ils savent que les doctrines jacobines, dont ils sont les représentants, vinssent-elles à triompher, l'immense majorité française resterait, pour des raisons multiples, attachée à l'enseignement catholique. Ils savent bien, enfin, que l'enseignement catholique ne périra pas.

Mais il est urgent de persuader aux masses dépravées par la haine de toutes les supériorités intellectuelles et sociales que cet enseignement est efficacement attaqué. On a besoin de cette illusion pour maintenir l'organisation des comités démagogiques dans toute son intégrité. On a fait des promesses que l'on savait ne pouvoir tenir.

On joue la comédie du triomphe, bien qu'on ait la certitude d'être battu, car si on laissait voir que toute cette fantasmagorie d'attaques furieuses, de calomnies insensées, de dénigrements injustes contre l'enseignement catholique n'a abouti, en réalité, qu'à peupler les écoles congréganistes d'élèves plus nombreux et plus attentifs, la cause des agitations révolutionnaires serait compromise et perdue devant les électeurs, leur impuissance serait démontrée; ils seraient battus aux prochains scrutins et il ne resterait rien, dans six mois, de cette Chambre néfaste qui n'aura passé à Versailles et au Palais-Bourbon que pour organiser l'anarchie.

Il convient donc que les conservateurs ne se laissent pas émouvoir par les cris de fureur haineuse dont retentit actuellement la tribune. Qu'ils continuent leur œuvre. La logique des événements se chargera de venger la vérité, la raison, la justice et la liberté qui sont actuellement outragées et proscrites.

Comité de protestation

Il vient de se former à Paris, en vue des prochaines élections municipales, un Comité de protestation, qui a publié hier le manifeste suivant :

Electeurs,

Nous sommes appelés à choisir des mandataires qui administreront, pendant trois années, le patrimoine communal.

La grandeur des intérêts, la gravité des circonstances, imposent le devoir de soutenir la lutte électorale. Une pensée commune a réuni un certain nombre d'électeurs qui désirent, sans prétentions personnelles, seconder ou provoquer les efforts de tous les bons citoyens.

En présence des actes de la municipalité qui va disparaître, nous faisons appel aux revendications des intérêts méconnus ou sacrifiés. Les revendications seront votre œuvre, la nôtre consiste à proposer une ligue de *protestation*.

La municipalité parisienne a usurpé tour à tour sur le domaine politique sur le domaine privé ; sur les attributions du pouvoir, qu'elle traitait comme un complice, et sur le droit des familles, qu'elle prétendait asservir.

Aucun des intérêts populaires même les plus sacrés n'a été épargné par la majorité des conseillers sortants. Ils ont chassé les frères de nos écoles, les sœurs de nos hôpitaux, désorganisé l'Assistance publique, écarté les administrateurs les plus dévoués, changé le nom de nos rues, au mépris du sens commun, et réclamé sans cesse l'organisation d'un pouvoir qui s'appellerait de nouveau la *Commune !*

Destructions et menaces : tels sont les deux mots qui résument les actes et les tendances de la dernière administration municipale.

Songeons à nos droits, à nos libertés, à nos enfants ; songeons surtout aux intérêts du peuple, des indigents et des malades, à tout ce que la municipalité a négligé, compromis ou détruit.

Electeurs,

Par votre vote, vous n'avez pas seulement à choisir les meilleurs conseillers, vous prononcerez en même temps sur le sort des libertés municipales, dont Paris est justement jaloux.

Deux questions sont posées :

Paris veut-il s'administrer comme toute autre commune française ?

Paris veut-il, au contraire, apparaître à la France et au monde comme le foyer de la Commune révolutionnaire ?

Vos choix en décideront.

L'heure de la lutte est venue; nous appelons tous les bons concitoyens à protester contre les actes de l'administration qui finit, en choisissant des conseillers municipaux dignes de la première ville de France.

M. Maurice Aubry, ancien député, ancien adjoint au maire du huitième arrondissement.
M. Louis Audoc aîné, négociant, ancien membre de la Chambre syndicale de la bijouterie, etc.
M. de Bellomayre, ancien conseiller d'Etat, avocat à la cour de Paris.
M. de la Rochefoucauld, duc de Bisaccia, député.
M. Henry Boudet, ancien substitut au tribunal de la Seine, avocat à la cour de Paris.
M. Briquet, négociant, ancien président du conseil des prud'hommes.
M. le vicomte de Champeau-Vernheuil, propriétaire.
M. E. Daguin, ancien président du tribunal de commerce de la Seine.
M. Delrépouve, avocat à la cour de Paris.
M. Démonts notaire honoraire.
M. Auguste Duvert, architecte.
M. Fauvage, ancien adjoint au maire du quinzième arrondissement.
M. Alfred Février, propriétaire.
M. Noel Guérneau de Mussy, docteur membre de l'Académie de médecine.
M. Amedée Lefèvre-Pontalis, ancien député.
M. le comte de Ludre, propriétaire.
M. Jean Mellerio, négociant, ancien membre de la chambre syndicale de la bijouterie, etc.
M. Charles-Louis Muller, membre de l'institut
M. le marquis de Ploeuc, ancien député de la Seine, ancien sous-gouverneur de la Banque de France.
M. Robinet de Cléry, ancien avocat général à la cour de cassation, avocat à la cour de Paris.

Le comité central patronnera des candidats dans tous les arrondissements. Il compte sur le concours de tous les habitants de Paris, qui ont souci de la liberté des pères de famille et des intérêts municipaux.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du 20 décembre
PRÉSIDENCE DE M. LÉON SAY

BRUITS DE COULOIRS

La séance s'ouvre à 3 heures.

On a distribué aujourd'hui au Sénat, le projet de loi voté par la Chambre des députés, relatif au déclassement d'une partie des anciennes fortifications de Dunkerque.

La discussion du budget des dépenses modifié par le Sénat, remodifié par la Chambre des députés, sera mise à l'ordre du jour de la séance de demain.

EMBLÈMES RELIGIEUX

M. Buffet rend compte au Sénat de la communication que M. Ferry, ministre de l'instruction publique, lui a faite relativement à l'interpellation qu'il se propose de lui adresser sur l'enlèvement des emblèmes religieux dans les écoles communales de Paris.

Il demande que le Sénat veuille bien fixer que sa prochaine séance aura lieu à 2 heures, pour permettre la discussion de cette interpellation.

ANNEXION DE TAHITI

M. l'amiral Cloué, ministre de la Marine, dépose sur le bureau un projet de loi voté par la Chambre des députés et relatif l'annexion de Tahiti à la France.

Sur la demande de M. le ministre, l'urgence est prononcée.

TARIF DES DOUANES

M. Paris dépose, au nom de la Commission des douanes, son rapport sur le projet relatif aux droits sur les matières animales et végétales ;

M. Robert-Dehault, au nom de la même Commission, dépose son rapport sur le projet concernant les droits sur les matières minérales.

CHEMINS DE FER RACHETÉS PAR L'ÉTAT

M. Cuvinot dépose le rapport de la Commission chargée de l'examen du projet relatif à l'exploitation des chemins de fer rachetés par l'Etat et non encore concédés.

Le Sénat procède ensuite à la discussion des projets ci-après :

1° Discussion du projet de résolution présenté au nom de la commission de comptabilité, sur le réglement du compte des recettes et des dépenses du Sénat pour l'exercice 1879.

2° Discussion du projet de résolution présenté au nom de la commission de comptabilité : 1° sur la fixation du budget des dépenses du Sénat pour l'exercice 1881 ; 2° sur l'évaluation des recettes de la caisse des retraites des employés du Sénat.

3° Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant ouverture au ministre des postes et des télégraphes, sur l'exercice 1880, d'un crédit de 300,000 francs pour l'exposition internationale d'électricité et le congrès international des électriciens.

Ces projets sont adoptés.

Le Sénat adopte le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour et objet d'autoriser, dans certains cas, en ce qui concerne les clôtures et les barrières, une dérogation à l'article 4 de la loi du 15 juillet 1845, sur la police des chemins de fer.

Le Sénat décide qu'il y aura demain une réunion des bureaux à 1 h. 1/2 et que la séance publique aura lieu ensuite à 2 h.

La séance est levée à 4 heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du 20 décembre
Présidence de M. Gambetta

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE OBLIGATOIRE

La Chambre continue la discussion du projet de loi tendant à rendre l'enseignement primaire laïque et obligatoire.

M. Boyer combat le projet présenté, au point de vue de la laïcité.

Il se plaint que l'on veuille chasser Dieu des écoles.

L'orateur dit que la conséquence de l'adoption du projet sera d'expulser graduellement les congrégations de l'enseignement, et il cite à ce propos un commentaire du journal *la République Française* sur un discours prononcé par M. Lockroy.

L'orateur en appelle à l'autorité de M. Guizot. Il se préoccupe de la situation faite par le projet aux pères de familles qui n'auront pas la liberté de faire instruire leurs enfants comme ils le voudront, et poursuit en critiquant les détails de l'économie du projet, relativement à son application pratique.

M. Ferry, ministre de l'Instruction publique, monte à la tribune.

Il dit qu'il se propose de fournir aujourd'hui à la Chambre des éclaircissements sur la question péciale de l'obligation, mais qu'il réserve le débat sur la laïcité à une date ultérieure, quand les adversaires du projet, notamment Mgr Freppel, auront produit leurs arguments contre la laïcité.

L'orateur continue en disant que l'obligation est réclamée depuis le lendemain de 1870. Ce principe est inscrit dans le programme républicain et voici le moment de le réaliser.

L'obligation doit être morale, légale et sociale, sans cela aucun progrès n'est possible.

M. Keller reproche à M. Ferry de n'avoir traité dans sa réponse que la question secondaire de l'obligation. Toutefois, il dit qu'il répondra sur ce point à M. le ministre de l'instruction publique.

L'orateur reproche aux lois de violer la libertés des pères de familles et il expose qu'en certains cas l'obligation scolaire pour les enfants de 6 à 13 ans, dans les campagnes, sera une barbarie et une tyrannie. Il s'étonne que M. Ferry n'a pas défendu le personnel enseignant congréganiste placé sous ses ordres et qui a été injustement attaqué.

L'orateur constate que les protestants, les israëlites et les musulmans sont hostiles à la supression de l'enseignement religieux.

M. Keller conclut en s'adressant à la gauche à qui il dit « qu'elle n'est pas de taille à faire peur à la France. »

Puis il ajoute : « Nous ne sommes pas disposés à jouer le rôle de victimes; nous saurons défendre nos enfants contre toutes vos entreprises ! »

La discussion générale est close.

La Chambre décide par 359 voix contre 128 qu'elle passera à la discussion des articles. La séance est levée à 6 h. 30.

LETTRE DE PARIS

de notre correspondant particulier

Paris, le 20 décembre 1880.

Il paraît difficile, surtout après les dernières informations des journaux anglais, qu'une interpellation n'ait pas lieu, cette semaine dans l'une des deux Chambres, au sujet des affaires de Grèce. Une proposition a-t-elle été ou doit-elle être formulée par le cabinet français à l'effet d'ériger les Puissances signataires du traité de Berlin en tribunal arbitral pour décider sur les frontières de Grèce? Il importe que la lumière soit faite à ce sujet avant la séparation du Parlement et que les Chambres arrêtent le Gouvernement sur la pente d'intervention où il semble vouloir s'engager de plus en plus. C'est le sentiment général dans la presse parisienne, dont tous les organes, à l'exception bien entendu des opportunistes, considèrent la situation comme n'ayant d'autre issue que la

---

FEUILLETON DU 22 DÉCEMBRE

— 13 —

PAR ARMAND LAPOINTE

LES RIVALITÉS

III

Et, s'adressant à Gendronneau, il lui dit:

— Monsieur Gendronneau, je ne suis point ennemi d'une honnête gaieté, et j'aime les plaisanteries spirituelles, un peu gauloises même ; mais la vôtre passe toutes les proportions. Apprenez une chose, et tachez surtout de ne pas l'oublier, c'est que je sais lire aussi couramment sur la figure d'un homme comme vous que dans un livre ; or, votre figure me dit que vous mentez audacieusement. En voilà assez. Retournez vers ceux qui vous envoient, et dites-leur bien que le moyen est usé et qu'il faut autre chose pour gagner ma confiance et s'introduire dans ma maison. Buvez frais, monsieur l'aubergiste, mais ne jouez pas la comédie, vous n'y avez aucune vocation.

— Diable d'homme ! murmura Gendronneau en regagnant tout penaud son logis, il n'y a pas moyen de le mettre dedans !

Irrités de ces insuccès, Malicorne, mis au courant de cette conversation par l'aubergiste, prit le parti d'agir sur Suzanne, la servante, l'utile auxiliaire de Jacques Hervey.

— Toutes ces filles sont intéressées, se dit il, et j'en aurai raison avec de l'argent.

Il se trompait encore cette fois.

Suzanne était très attachée à son maître, et pour rien au monde n'eût voulu le quitter.

Chaque fois qu'elle passait devant la porte de l'aubergiste, Gendronneau lui faisait des compliments, et Suzanne, qui n'était point fâché d'entendre dire qu'elle était avenante et belle, souriait et montrait ses dents blanches.

Un jour, ce fut madame Gendronneau qui l'aborda.

— Eh bonjour, jolie Suzon, lui dit-elle, j'ai un beau fromage et de la crème aussi fraîche que votre œil; ne les voulez-vous point pour votre monsieur ?

— Si fait, dit Suzanne, si vous voulez me les vendre.

— Entrez, nous allons arranger ça.

Suzanne entra.

Prosper Malicorne, caché dans la salle de billard, écoutait la conversation.

Madame Gendronneau commença par verser dans deux verres un peu de vin cuit et en offrit à Suzanne.

— C'est moi qui l'ai fait, dit-elle, c'est une vraie liqueur de demoiselle.

Il est tellement d'habitude, dans la campagne bourguignonne, de s'offrir de ces sortes de régals que Suzanne n'osa point refuser.

— Il a l'air d'un bien brave monsieur, votre maître, et gentil tout plein.

— Oh ! oui, dit Suzanne,

— C'est une bonne place que vous avez là?

— Très-bonne: deux cent quarante francs de gages par an et pas trop d'ouvrage.

— Ah ! jour de Dieu ! mais c'est pour rien! Je donne ça à ma servante, qui ne sait que laver la vaisselle, cirer les souliers, servir à table et faire les lits. Vrai, vous méritez mieux que vingt francs par mois, et, si vous voulez, je me charge de vous en faire obtenir trente.

— De M. Hervey ? demanda Suzanne, qui ne devinait point encore l'intention de madame Gendronneau.

— Dame! peut-être bien, s'il tient à vous; sachant qu'une autre personne vous les offre, peut-être vous les offrira-t-il lui-même.

— Une autre personne ?

— Oh! très comme il faut, et chez laquelle il y aurait moins encore à travailler.

— Comme ça, il faudrait quitter M. Hervey ?

Suzanne prit son panier.

— Merci, madame Gendronneau dit-elle, je ne suis point intéressée ; j'aime mieux gagner deux cent quarante francs chez M. Hervey que trois cent soixante chez M. Malicorne. Bien le bonjour.

Et elle se sauva.

— Et votre crème, ma petite ! cria madame Gendronneau.

Mais Suzanne était déjà loin.

Jusqu'alors le docteur Hervey était resté sans clientèle. Un fait, en apparence insignifiant, vint changer cette situation.

En descendant la rivière de l'Yonne, et à un kilomètre de Château-Bernard, il existait une très belle maison bourgeoise, entourée d'un immense jardin clos de murs.

Plusieurs fois, se promenant sur les bords de la rivière, Jacques Hervey avait remarqué cette délicieuse habitation. Un jour même, des cris joyeux l'avaient involontairement attiré vers la grille, et, à travers des massifs d'arbustes et des caisses de fleurs, il avait aperçu, se roulant et jouant sur le gazon, deux petits enfants et une charmante jeune femme, leur mère. Ce groupe était d'un effet ravissant; il plongea Jacques Hervey dans une profonde rêverie. Malgré lui, sa solitude lui revint à sa pensée, et un soupir de regret échappa de ses lèvres. Une voix d'homme se fit entendre, et le médecin, honteux de sa curiosité, s'empressa de continuer sa promenade, rêvant toujours de ces beaux enfants rieurs et de cette jeune femme qui se mêlait à leurs joyeux ébats.

La maison appartenait à M. Laroche, un riche marchand de bois, le rival, comme fortune, de Jean Malicorne; mais la sienne était due au travail, à l'intelligence, à l'activité, à la probité la plus absolue, et cette différence avait créé entre lui et Malicorne un mur infranchissable. La jalousie et l'envie, qui étaient dans le tempérament de Malicorne, l'avaient poussé, pendant plusieurs années, à une guerre de sauvage contre M. Laroche; il avait tout mis en œuvre pour ruiner le crédit et la considération du marchand de bois. Heureusement pour celui-ci, il était de fer, et les dents de Jean Malicorne ne purent l'entamer. Au surplus, la position exceptionnelle de M. Laroche le mettait à l'abri des petites infamies du tyran de Château-Bernard. Il exploitait de grands bois dont il était propriétaire ou fermier, et expédiait ces bois vers Paris; ses relations avec les habitants du chef-lieu de la commune étaient complètement nulles. Il ne faisait que de courtes et rares apparitions dans le village, et l'on pouvait affirmer que, depuis plus de dix ans, il ne l'avait pas traversé dans son entier. Son industrie lui permettait d'utiliser beaucoup de bras et de rendre de grands services à la population, de faire du bien même; et il le faisait sans faste, sans ostentation, sans bruit, sans arrière-pensée. De ses voisins, des habitants du village et de leurs petites passions, il ne s'occupait guère, ne disait du mal de personne, était bon, obligeant, affectueux, et passait sa vie au milieu de sa famille, en voyage ou avec quelques amis, étrangers au pays, qu'il réunissait le plus fréquemment possible dans sa maison. Les gros bonnets du village jalousaient ce genre de vie, cette grande indépendance, cette fortune dignement acquise, mais il s'en moquait comme d'une noix vide et suivait, tranquille et heureux, la voie qu'il s'était tracée.

Un matin une des domestiques de M. Laroche s'en vint sonner à la porte de M. Prosper Malicorne.

— Que voulez-vous ? dit brutalement celui-ci en reconnaissant la servante du marchand de bois.

— Ah ! monsieur, je souffre horriblement d'une dent, et je viens vous demander de l'arracher.

— Est-ce que vous n'êtes pas domestique chez M. Laroche.

— Si, monsieur.

— Eh ! bien allez trouver son médecin à Vermanton ; moi je n'arrache les dents que de mes clients.

— Mais, monsieur, je vous paierai !

— Allez à Vermanton.

— C'est impossible, madame est seule à la maison..,

— Allez au diable, alors.

Prosper Malicorne mit la pauvre fille à la porte.

Elle revint toute pleurante à la maison de son maître, et dit à madame Laroche ce qui lui était arrivé.

— Je voudrais bien, Rose, vous faire conduire à Vermanton, mais tout le monde est dans les bois ; prenez patience jusqu'à ce soir.

— Ah ! madame, que je souffre !

— Attendez donc, reprit madame Laroche après un instant de réflexion, est-ce qu'il n'y a pas un second médecin à Château-Bernard ? Je suis bien certaine d'avoir entendu dire qu'un docteur de Paris était venu s'y établir.

— Madame veut-elle me permettre de retourner au bourg ?

— Certainement, Rose. Vous irez au bureau de la poste, et là on vous dira où demeure le nouveau médecin.

C'est ainsi que Jacques Hervey commença sa clientèle.

A suivre